

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**

Séance du 7 juillet 2011

Nombre de membres titulaires en exercice : 24

Titulaires et suppléants présents : 20

Date de convocation : 1<sup>er</sup> juillet 2011

votants : 20

L'an deux mille onze, le sept juillet, à vingt heures, le conseil de la communauté de communes, régulièrement convoqué par son président, monsieur Bernard Marin, s'est réuni à la salle des fêtes de la Commune de Mognard.

**Etaient présents :**

M. Bernard Marin, président, Mrs. Claude Giroud, Edmond Rosset, Maurice Paget, Jean François Braissand, vice-présidents, Mmes et Mrs André Berthet, Isabelle Bourdis, Patrick Bornens, Alain Cadan, Marie André Colléon, Michel Ducroz, Jean Pierre Forestier, Henri Garnier, Jean Pierre Ginet, Yves Grange, Ferdinand Grillet, André Ortolland, délégués titulaires,

Mmes et Mrs, Jean Pierre Germain, Jean Leblond, Christophe Marlière, délégués suppléants avec voix délibératives,

**RETRAIT A L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Président propose le retrait du point suivant à l'ordre du jour :

- Ressources Humaines : tarifs services techniques : il s'agit d'une coquille sur la convocation, ce point ayant été traité lors du conseil de juin.

**AJOUT A L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Président propose l'ajout du point suivant à l'ordre du jour :

- Ressources Humaines : renouvellement d'un agent à temps non complet
- Sentiers VTT

**D) ASSOCIATION****CONVENTIONS D'OBJECTIFS OFFICE DE TOURISME 2011**

Monsieur Marlière étant sorti de la salle, Monsieur le président présente la subvention 2011 de 28 000 € pour l'Office de Tourisme d'Albens et donne lecture de la convention à intervenir avec l'association compte tenu qu'elle bénéficie d'une aide supérieure à 23 000 €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuver les termes de la convention avec "l'Office de Tourisme d'Albens " fixant les objectifs 2011 de la politique touristique,
- approuve l'attribution de 28 000 € dont le montant est inscrit au compte 6574 du budget voté lors du dernier conseil.

**OPERATION ZERO PESTICIDE**  
**Demande de subvention pour l'acquisition de matériel.**

Monsieur le Président rappelle que le CISALB porte l'opération « Objectif ZERO PESTICIDE » qui vise à mettre en place une politique incitative et durable de suppression des pesticides dans la gestion des espaces verts et voiries des 65 communes du bassin versant du lac du Bourget, sur la période 2010, 2011 et 2012.

L'opération a pour ambition de protéger la santé humaine, la ressource en eau et les milieux aquatiques, en réduisant voire supprimant l'usage des pesticides.

Cette opération permet de bénéficier de subventions de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général de la Savoie, pour les études et pour l'acquisition ou la location de matériel ainsi que pour la sous-traitance d'entretien d'espaces en techniques alternatives.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes souhaite acquérir un équipement de désherbage thermique. Le coût de l'équipement est de 837 € HT.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- approuve l'achat de l'équipement de désherbage thermique,
- sollicite une subvention de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général pour cette acquisition.
- mandate le président pour signer tout document nécessaire.

**ASSAINISSEMENT**

M. Paget, deuxième vice président en charge de l'assainissement, explique que la Communauté de Communes a lancé un marché à procédure adaptée relatif à des travaux sur le réseau d'eaux usées, sur la commune de la Biolle et d'Albens pour les travaux de raccordements en 2011, il présente les résultats de la consultation :

<b>Travaux de raccordement eaux usées 2011</b>			
Résultats DQE			
Entreprises	<b>Granger</b>	<b>Picon</b>	<b>Assier</b>
Travaux			
Extension réseau : rue de l'Ebène à la Biolle	non répondu	12 691 €	<b>12 507 €</b>
Dévoisement réseau : Savigny à la Biolle	<b>2 792 €</b>	4 070 €	3 950 €
Création d'un branchement : La Rippe à Albens	<b>3 850.55 €</b>	4 340.9 €	4 426 €
<b>Total HT</b>	6 642.55 €	2 1101.9 €	2 0883 €
<b>Total TTC</b>	7 943.89 €	2 5237.88 €	2 4976.07 €

M. Paget propose de retenir les offres suivantes :

- travaux de dévoisement au lieu dit « Les Grossens » à La Biolle et les travaux de création d'un branchement d'eaux usées au lieu dit « La Rippe » à Albens : entreprise Granger pour un montant de 6 642.55 € H.T.
- extension réseau : rue de l'Ebène à la Biolle : entreprise Assier pour un montant de 12 507 €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- attribue le marché de travaux relatif aux travaux de dévoiement au lieu dit « Les Grossens » à La Biolle et les travaux de création d'un branchement d'eaux usées au lieu dit « La Rippe » à Albens à l'entreprise Granger pour un montant de 6 642.55 € H.T.
- attribue le marché de travaux relatif à l'extension du réseau rue de l'Ebène à la Biolle à entreprise Assier pour un montant de 12 507 €.
- autorise le président à signer les devis correspondants et tout document relatif.

## II) RESSOURCES HUMAINES

### MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS SUITE A LA REORGANISATION DU SERVICE DE LA PETITE ENFANCE

Monsieur le Président présente les modifications de postes pour la prochaine rentrée. Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide d'accepter les modifications suivantes :

<b>Suppression de poste à temps non complet</b>	<b>Durée hebdomadaire actuelle</b>	<b>Postes à temps non complet créés en contrepartie</b>	<b>Durée hebdomadaire à partir du 16 août 2011</b>
Educateur de jeunes enfants	32.65h/35 <sup>ème</sup>	Educateur de jeunes enfants	32.84h/35 <sup>ème</sup>
Educateur de jeunes enfants	30.74h/35 <sup>ème</sup>	Educateur de jeunes enfants	31.08h/35 <sup>ème</sup>
Educateur de jeunes enfants	34.21h/35 <sup>ème</sup>	Educateur de jeunes enfants)	34.68h/35 <sup>ème</sup>
Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe	32.93h/35 <sup>ème</sup>	Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe	33.45/35 <sup>ème</sup>
Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe	33.22h/35 <sup>ème</sup>	Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe	33.49h/35 <sup>ème</sup>
Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe	28.56h/35 <sup>ème</sup>	Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe	28.32h/35 <sup>ème</sup>
Infirmière territoriale	29.33h/35 <sup>ème</sup>	Infirmière territoriale	28.95h/35 <sup>ème</sup>
Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe	29.29h/35 <sup>ème</sup>	Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe	29.64h/35 <sup>ème</sup>
Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe	31,78h/35 <sup>ème</sup>	Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe	32.13h/35 <sup>ème</sup>
Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe	31.04h/35 <sup>ème</sup>	Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe	31.39h/35 <sup>ème</sup>
Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe	34.5h/35 <sup>ème</sup>	Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe	34.94h/35 <sup>ème</sup>
<b>Suppression de poste à temps non complet</b>	<b>Durée hebdomadaire</b>	<b>Postes à temps complet créés en</b>	<b>Durée hebdomadaire</b>

	<b>actuelle</b>	<b>contrepartie</b>	<b>à partir du 16 août 2011</b>
Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe	34.89h/35ème	Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe	35h
Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe	34.75h/35ème	Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe)	35h
Adjoint d'animation 2ème classe	29.98h/35ème	Adjoint d'animation 2ème classe	35h

Dit que Monsieur le président sollicitera l'avis du Comité Technique Paritaire et procédera aux déclarations des suppressions de poste auprès du Centre de Gestion de la Savoie.

### **RENOUVELLEMENT D'UN AGENT A TEMPS NON COMPLET**

En décembre, la collectivité avait créé un poste d'Adjoint d'Animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet pour une durée de six mois en complément du temps partiel d'un agent revenant de son congé parental au multi accueil Choubidou. Face aux absences répétées de cet agent et à l'obligation d'avoir un nombre constant d'adultes selon le nombre d'enfants, il est proposé de prolonger ce poste pour le mois de juillet.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de prolonger d'un mois le poste d'Adjoint d'Animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet
- autorise le président à signer le contrat de travail correspondant

### **FOURNITURE DES REPAS POUR LE MULTI ACCUEIL CHOUBIDOU**

Monsieur le président expose qu'à partir du 16 août, le multi accueil Choubidou débutera sa saison 2011 -2012. Il rappelle que depuis l'ouverture en 2010, le repas de midi et le goûter des enfants de 9 mois à 4 ans sont fournis par la communauté de communes aux enfants qui sont inscrits en journée continue au multi accueil. Ce repas est compris dans le montant de la prestation de service unique versé par les parents. Le coût en incombe donc à la collectivité qui organise le service.

Le marché de l'entreprise SHBC arrive à terme fin juillet 2011. Une consultation sera lancée auprès d'entreprises spécialisées par voie de marché à procédure adaptée. Le montant prévisionnel est estimé à 29 000 € par an. Le début d'exécution est fixé au 16 août 2011 pour une durée d'un an, renouvelable deux fois.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- approuve l'objet et le montant prévisionnel de la consultation,
- lance une consultation en vue de retenir une société spécialisée dans ce domaine,
- autorise Monsieur le Président à signer le marché correspondant et toutes les pièces nécessaires dans les meilleurs délais et sans repasser devant le conseil compte tenu de la nécessité que les repas soient livrés pour le 16 août 2011.

### **III) DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

#### **COMPROMIS DE VENTE DE TERRAIN ENTRE 2 LACS**

M. le Président indique qu'un accord a été trouvé pour le lot n°19 de la Zac Entre2lacs avec un projet de bar-brasserie. Compte de la réglementation en vigueur, le président doit être spécifiquement autorisé par le Conseil à signer le compromis de vente au préalable.

La surface de ce lot est de 2095m<sup>2</sup>, le prix fixé est de 55 000 € net vendeur soit un prix de 26.25 €/m<sup>2</sup>.

M. Fleuret, chargé de mission économique, présente le projet et le profil de l'acheteur.

Monsieur Giroud ne prenant pas part au vote, le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve la signature d'un compromis de vente du lot n°19 avec M. Philippe Canet pour un montant de 55 000 € net vendeur,
- autorise le Président à signer le compromis et l'acte de vente correspondant.

#### **SENTIERS VTT**

M. le Vice -Président expose au Conseil Communautaire que la Communauté de Communes a souhaité s'inscrire dans une démarche de qualité pour la mise en place de son réseau intercommunal de circuits de randonnée VTT.

Pour asseoir cette image de qualité au niveau départemental, le Président indique que la Communauté de Communes souhaite inscrire les circuits intercommunaux au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de la Savoie (P.D.I.P.R).

Il rappelle qu'au terme de l'article L 361-1 et suivants du code de l'environnement, le Département de la Savoie est compétent pour élaborer le P.D.I.P.R. ; que dans ce cadre, les collectivités locales sont amenées à solliciter le Conseil Général de la Savoie pour l'inscription au P.D.I.P.R. des itinéraires traversant leur territoire communal ou intercommunal ;

Il propose que l'on réalise une première tranche de travaux avec 4 sentiers en 2011 : n° 2, 8, 10 et 12 de notre schéma directeur. Les travaux seront réalisés en régie par nos agents techniques.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- formule un avis favorable à la réalisation d'une première tranche des sentiers VTT prévue dans le schéma directeur
- dit que ces sentiers seront les numéros du schéma directeur 2, 8, 10 et 12,
- dit que les travaux seront réalisés en régie par le personnel de la Communauté de Communes,
- sollicite le Conseil Général pour obtenir une subvention la plus élevée possible,
- demande l'autorisation de démarrer les travaux subventionnables avant la décision d'octroi de la subvention,
- demande l'inscription de ces sentiers au PDIPR.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **ACTIVATION DE L'OPTION D'ETUDE TRANSFERT COMPETENCE DE L'EAU**

Monsieur le Président rappelle que le marché lancé par le SIVU du Rigolet pour étudier son schéma directeur d'eau potable prévoit en option la possibilité d'étudier le transfert de compétence de l'eau potable à une structure intercommunale intégrale, comparaison et simulation de la gestion de l'eau si les communes restent seules ou si elles adhèrent à une structure intercommunale intégrale.

Le cout de cette option est estimé à 10 000 € subventionné à 70%. Les communes membres de la CCCA donnent un avis favorable pour activer cette option.